

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du mercredi 27 avril 2022

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de la séance du 22 mars 2022

- 2022-04-017. Débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique du Schéma de Cohérence Territoriale (annexe)
- 2022-04-018. Présentation du diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial (annexe)
- 2022-04-019. Présentation du nouveau visuel du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardenne
- 2022-04-020. Retour sur la demande d'avis sur les projets de révision simplifiée et de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de DOUZY
- 2022-04-021. Date et lieu des prochaines réunions du Comité Syndical et du Bureau

Version du 05/05/2022

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du mercredi 27 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-sept avril à seize heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardenne, créé par arrêté du Préfet des Ardennes n° 2019-183 du vingt-cinq mars deux mille dix-neuf, se sont réunis, suivant la convocation qui leur a été adressée, dans la salle Caron de la Ville de REVIN sur le territoire de de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse, sous la présidence de Monsieur Didier HERBILLON, Président du SMSNA.

Étaient présents :

Membres titulaires : MM. Ludovic BEURAIN – Jean-Louis BOUCHER – Philippe CANOT – Philippe CLAUDE – Bernard DEKENS (à partir du point 2 pouvoir à M. DEPAIX) – Régis DEPAIX (pouvoir de M. DEKENS) – Patrick FOSTIER – Didier HERBILLON (pouvoir de Mme DE MONTGON) – Mme Alexandra JEANTY MARQUIGNY – MM. André LIEBEAUX – Fabien PRIGNON – Jean Louis SWARTVAGHER – Mathieu SONNET (présent à partir du point n°2).

Membres suppléants : M. Pascal GILLAUX (pouvoir de M. WALLENDORFF).

Absents excusés :

M. Jean-Marie BARREDA – MMme Marie Antoinette BEAUDA – Elisabeth BONILLO-DERAM – Beatrice CARDON – MM. Ghislain DEBAIFFE – Bernard DEKENS (à partir du point 2 pouvoir à M. DEPAIX) – MMme Marie-Pierre DEBREUX – Inès DE MONTGON (pouvoir à M. HERBILLON) – MM. Jérémy DUPUY – Kevin GENGOUX – Frédéric LATOUR – Miguel LEROY – Gilles MICHEL – Jean-Pol OURY – Mme Stéphanie SGIARROVELLO – MM. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. GILLAUX) – Marc WATHY.

Monsieur Ludovic BEURAIN (CC. Portes du Luxembourg) est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 22 mars 2022

Le compte-rendu de la séance du 22 mars 2022 est lu et approuvé à l'unanimité.

2022-04-017. Débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique du Schéma de Cohérence Territoriale (annexe)

Vu l'article L.143-18 du Code de l'urbanisme,

Considérant qu'un débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique du Schéma de Cohérence Territoriale est nécessaire et qu'il permet de revenir sur un important travail, fruit des contributions des élus et techniciens présents aux quatre commissions organisées les 8, 22 et 29 novembre et 16 décembre 2021,

Entendu M. HERBILLON donner la parole à M. PICARD, chef de projet pour l'Agence d'urbanisme de REIMS en charge de l'élaboration du SCoT Nord-Ardenne,

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Entendu M. HERBILLON ouvrir le débat en rappelant que l'INSEE offre des données pessimistes sur le territoire du SCoT Nord-Ardenne, données auxquelles répondent des politiques publiques destinées à contrecarrer les scénarios envisagés,

Entendu M. GILLAUX estimer que l'objectif de 18 000 logements nouveaux ou rénovés est ambitieux à l'heure de l'application de la mesure de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), mesure entraînant l'impérieuse nécessité de territorialiser finement en faveur du territoire,

Entendu M. HERBILLON informer que la Zéro Artificialisation Nette mobilise les membres du Bureau du Syndicat Mixte qui considère que ladite mesure favorise les territoires fortement consommateurs de foncier à l'instar de l'Alsace au détriment de territoires aux dynamiques différentes,

Entendu M. HERBILLON souhaiter que les EPCI prennent l'initiative d'établir un inventaire de la future consommation foncière et des projets sur la base d'un modèle comme celui proposé par la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse,

Entendu M. HERBILLON informer l'envoi prochain d'un courrier à la Région Grand Est en vue de la tenue d'un échange sur la mise en œuvre de la modification du SRADDET et, également, de celle de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) afin de ne pas créer d'incertitudes juridiques sur les projets en cours,

Entendu M. GILLAUX craindre que la Belgique devienne une terre d'accueil d'entreprises et de nouveaux résidents, mentionnant un document planificateur wallon,

Entendu M. HERBILLON signaler qu'au point 5.6 du but n°1, l'accès aux soins pourrait être davantage développé, des politiques d'attractivité pour les étudiants de médecine ou de maintien du réseau hospitalier étant menées,

Entendu MM. DEPAIX et GILLAUX préférer le terme « développer » à « conserver » pour le point 5.6 (but n°1),

Entendu M. HERBILLON souhaiter que les zones d'activités existantes soient maintenues et développées dans le cadre du but n°2 et rappeler l'importance de créer une identité du territoire pour renforcer le marketing territorial encore insuffisamment travaillé actuellement dans le Département,

Entendu M. FOSTIER mentionner le travail important de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole sur les zones d'activités notamment au regard de l'application de la mesure de Zéro Artificialisation Nette qui appelle à réfléchir sur ce qui sera réellement consommé mais qui inquiète également eu égard à l'absence actuelle de certaines règles (territorialisation),

Entendu M. GILLAUX souligner que l'éventuelle construction de nouveaux réacteurs serait possible à Chooz sans impact sur le calcul de la consommation foncière et interroger sur la mention de « zones d'activités préférentielles » à laquelle M. PICARD répond qu'il s'agit d'un choix qui sera à effectuer,

Entendu M. DEPAIX exprimer ses doutes sur le développement de la méthanisation, source de pollutions notamment des eaux,

Entendu M. GILLAUX souhaiter que la rédaction du point 3.3 « Limiter l'exposition de la population aux risques technologiques » du but n°4 soit adoucie,

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Entendu M. HERBILLON clôturer le débat en rappelant l'importance du travail mené pour la candidature UNESCO,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **prend acte** de la tenue de ce débat sur la base des éléments annexés à la délibération.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

2022-04-018. Présentation du diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial (annexe)

Entendu M. HERBILLON rappeler le contexte de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), porté par le Syndicat Mixte, compétent par arrêté préfectoral 2020-183 du 26 mars 2020 et assuré par le Bureau d'études B&L Evolution,

Considérant que B&L Evolution s'est attelé, dans un premier temps à façonner le diagnostic,

Entendu les intervenants du Bureau d'études présenter le diagnostic sur la base d'un document synthèse,

Entendu M. HERBILLON inciter les élus à participer aux ateliers « Fresque du Climat » et aux ateliers de concertation organisés du 10 au 14 mai 2022,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **prend acte** de cette information.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

2022-04-019. Présentation du nouveau visuel du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardenne

Entendu M. HERBILLON rappeler que par courrier du 3 mai 2021, le lycée Sévigné de CHARLEVILLE-MEZIERES avait été interrogé en vue de connaître la faisabilité d'un travail avec la classe de BTS communication pour la réalisation d'une charte visuelle du Syndicat Mixte,

Entendu M. HERBILLON informer qu'après l'envoi d'un cahier des charges et un temps d'échanges avec les étudiants, deux phases de propositions ont eu lieu les 16 novembre 2021 et 18 février 2022 avec, in fine, un échange entre le SCoT et les élèves le 17 mars afin de sélectionner deux logos,

Considérant qu'à l'issue de la présentation des logos sélectionnés, le 22 mars 2022, deux travaux à fusionner ont été choisis,

Entendu M. HERBILLON informer que les deux propositions à fusionner sont le fruit du travail de M. Félix VASQUEZ- CHAYAN pour le dessin et Mme Clara BALBRICK pour le lettrage,

Considérant que le nouveau visuel a été affiné par le service Communication de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse et sera diffusé sur tous les supports de la structure,

Entendu M. HERBILLON proposer que les étudiants reçoivent une récompense à fixer entre 100 € à 200 € sous une forme à définir,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **prend acte** de l'information relative au nouveau visuel du Syndicat Mixte établi comme suit :



* **approuve** le principe de donner une récompense aux étudiants lauréats du BTS Communication du Lycée Sévigné d'un montant entre 100 € et 200 €,

* **donne délégation** au Président pour finaliser la procédure visant à récompenser les étudiants sous la forme de chèques cadeaux.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

2022-04-020. Demande d'avis sur les projets de révision simplifiée et de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de DOUZY

Vu le courrier en date du 31 janvier 2022, reçu le 14 mars 2022, de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg transmettant au Syndicat Mixte les projets de révision simplifiée et de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de DOUZY dans le cadre de l'information aux Personnes Publiques Associées (PPA),

Vu sa délibération n°2022-03-016 du 22 mars 2022 relative à la demande d'avis sur les projets de révision simplifiée et de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de DOUZY,

Entendu M. HERBILLON informer de la tenue d'une réunion le 13 avril entre la Communauté et le Syndicat Mixte afin de présenter en détail les projets de révision simplifiée et de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de DOUZY,

Entendu M. HERBILLON préciser qu'a priori, le projet de parc photovoltaïque n'impacterait pas le calcul effectué dans le cadre de la mesure de Zéro Artificialisation Nette,

Entendu M. HERBILLON annoncer l'envoi d'une demande officielle auprès de la Direction Départementale des Territoires des Ardennes pour qu'elle informe et s'engage précisément sur ce dossier et par capillarité sur les dossiers pouvant se rapprocher de la situation visée et ainsi bénéficier de précisions et d'explications sur les textes en vigueur,

Entendu M. HERBILLON proposer qu'il ne soit pas émis d'avis en l'absence de certitudes réglementaires,

* **approuve** le principe de ne pas émettre d'avis sur les projets de révision simplifiée et de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de DOUZY,

* **donne délégation** au Président pour informer de la présente décision.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

2022-04-021. Date et lieu des prochaines réunions du Comité Syndical et du Bureau

Considérant la coutume de fixer les dates des prochaines réunions en fin de séance du Comité Syndical et de faire tourner les lieux de réunions entre les EPCI membres,

Entendu M. HERBILLON proposer que les dates des prochaines instances soient annoncées ultérieurement,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **prend acte** de cette information.